

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_038 | Rue d'Ulm, circa 1944-1950.CollectionBoite_038-13-chem | Leenhardt. Item](#)[La propriété et la personne](#)

La propriété et la personne

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb038_f0351

SourceBoite_038-13-chem | Leenhardt.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Les formes de la propriété

- propriété du sol : le sol appartient aux ancêtres, leurs êtres mythiques qui sont confondus avec lui. L'h. n'est que le titulaire. On peut voler une p'te d'un fruit (le sangneur lui-même ne perd que cet un fruit) -

On esclave et le maître du terrain ce lui qui n'en donne la permission qu'une durée (sans moyen d'acheter le territoire)

- propr. du magies, recette, médecine, etc. les plans sont en dépôt (bât)

- propr. d' plante comestible : la femme qui plante un arbre lui pose une marque. La bouture, 1 fois en fruit, peut être reconnue 3 ans après.

- propr. artistique : nul ne peut copier 1 motif inventé par l'autre. Avec les Salomon, chacun a 1 nom musical ; 1 phrase modélise le design. De même que le nom, la mode l'attribue à la personne

Sur ces 4 propr



(a) 2 provient de dieux, sans aucun signe tangible.

(b) les 2 dern. sont rattachées à la personne par 1 signe (signe qui n'a pu de valeur

gale; ce n'est pas l'écriture qui peut
être déchiffrée par tous.)

Seule l'universalisation du signe pour
fixer la propriété juridique. Et l'indépendance
prop. personnelle ne signifie "appartenance".

Le vol de la propriété

Il n'y a pas de dépossession au sens strict :

① Il y a le vol qui est sanctionné par la religion;
qd on a pris sa récolte à l'h., il laisse une
diminution du champ le soin de punir le coupable.

② Il n'y a de sanction humaine que pour le vol
de femme -

- l'adultère provoque la guerre, non cf
sanction, mais cf i. ju. qd on veut faire la
guerre à l' clan, le frère du chef est chargé
d'aller commettre l'adultère avec la femme
du chef de l'autre clan.

- quant à la femme adultère, on lui brise
le organe génital, non pas titre de
sanction; mais pour que, chargée cf par son
mari d'apporter la nourriture au clan, elle le punisse
de cette manière. D'où c'est, argus du
clan qui réagit cf à l' sacrilège

(De la même façon, en cas d'intente meurtrière,
le seul remède est la fuite du clan: au matin,
les gens du village vont se hâter vers
leurs meilleures)